

18. — **L E M É M O R I A L,**
O U
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE ;
(Feuille de tous les jours.)
PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Tridi, 13 prairial, an V.

Jeu di, 1er. juin 1797 (v. st.)

(N^o. 13.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

A U T R I C H E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 14 mai, (25 floréal.)

« La tranquillité qui a succédé dans cette résidence au mouvement des armes, est d'une telle nature, qu'en se modelant sur les Français (comme c'est l'usage), on ne s'occupe presque ici que d'un nouveau chanteur, devenu fameux, nommé *Tomisni*. Cependant la politique travaille : journellement on voit aller et venir des couriers, particulièrement des couriers français, envoyés par le général Bonaparte. D'un autre côté, on continue d'élever et d'augmenter les retranchemens autour de Vienne ; et les travaux, pour en améliorer les fortifications, se poursuivent sans relâche : les Hongrois y travaillent, même le dimanche. Comme les corps militaires, venus ici dans ces derniers tems, ne sont point destinés à y rester, qu'ils vont, viennent, partent et repartent, les bourgeois montent toujours la garde dans la ville, de concert avec les troupes ; ce qui aura lieu jusqu'à l'arrivée des régimens qui doivent former notre garnison, laquelle sera portée au nombre de huit mille hommes. »

« La levée générale des Hongrois se poursuit avec activité, et l'on travaille ici aux tentes, fusils, sabres, et au reste de l'équipement nécessaire pour les armer. Comme il n'y a pas d'apparence que cette levée en masse doive servir contre les Français, on n'y voit qu'une mesure de précaution, par laquelle notre cour veut être prête à tout événement, et s'épargner tout reproche (ainsi qu'on croit pouvoir lui en faire pour le passé,) de prendre toujours des dispositions trop tardives ; on n'y voit, dis-je, qu'une mesure de précaution, par laquelle l'empereur veut être en état de déployer ses forces et ses ressources, au moment où un ennemi trop actif et résolu se disposeroit à lui porter des coups que des moyens rétrécis et économes ne pourroient parer. La levée hongroise restera donc sur pied, prête à marcher et à agir contre la puissance qui jugeroit à propos d'attaquer la maison d'Autriche. »

« Comme parmi la noblesse hongroise qui fait partie de cette levée, il se trouve plusieurs gentilhommes peu favorisés des biens de la fortune, et auxquels leurs facultés ne permettent point de s'équiper, il a été fait en Hongrie un règlement, d'après lequel cette classe de nobles sera soutenue par les riches, au taux suivant : Ceux qui ont plus de 300 florins de revenu, en donneront 4 pour cent à la caisse commune ; ceux qui ont au-delà de mille florins, 5 pour cent ; au-delà de quinze cents, 6 pour cent, etc. On présume que lorsque la levée sera complète, chaque comitat de la Hongrie, l'un portant l'autre, pourra fournir mille hommes de cavalerie et deux mille d'infanterie : ce qui, pour cinquante-deux comitats, formera une armée de 156 mille hommes. »

Il est impossible de tracer un tableau du zèle et du dévouement de la nation hongroise, pour les intérêts de son souverain ; on n'en aura même qu'une faible idée, en lisant la lettre suivante qu'une dame de cette nation écrit, il y a quelque tems, à ses deux fils, qui étudioient à l'université de Lemberg :

« Votre père a terminé sa carrière avec distinction au service de la patrie ; il m'a laissé assez de bien pour vous élever selon votre état ; vous êtes assez avancés dans vos études pour connoître les différentes sortes de droit, et par conséquent vous devez savoir que la défense de la patrie est le premier droit de la nature. Vous savez qu'un ennemi orgueilleux dévaste non seulement les provinces de notre roi, mais qu'il détruit aussi toutes les religions : je n'ai donc pas besoin de vous dire ce que tout Hongrois sent en cette circonstance, et ce qu'il est obligé de faire ; tous volent à la défense de leur patrie et de leur roi ; ne soyez pas les derniers. Vous trouverez à votre arrivée des armes et tout ce qui sera nécessaire pour votre équipement, afin de pouvoir vous mettre aussitôt en campagne. »

Les deux jeunes Hongrois, semblables à de jeunes Spartiates, volent à l'armée, n'aspirant qu'au moment de se mesurer avec l'ennemi.

B E L G I Q U E.

Bruxelles, 10 prairial, (29 mai) Les troubles qui se sont dernièrement élevés à Malines, au sujet de l'exécution de la loi sur la police du culte, se sont heureusement apaisés par le concours des moyens vigoureux employés par le commandant de la garnison, ainsi que par les exhortations du cardinal-archevêque de ladite ville, lequel a beaucoup d'influence sur l'esprit du peuple. Pour prévenir des mouvemens ultérieurs du même genre, on a envoyé à Malines quelques détachemens de troupes, tirés des villes voisines.

A Anvers, presque tout le clergé s'est refusé à la déclaration exigée des ministres du culte ; il n'en est pas de même de Gand, et en général de la ci-devant province de Flandre, où les ecclésiastiques se sont soumis à cette déclaration. Ce seroit en vain qu'on voudroit le dissimuler, les esprits sont tellement aigris dans nos contrées, par les mesures excitées contre les ministres du culte, que la moindre étincelle pourroit produire une violente explosion.

Avant-hier encore, le tribunal correctionnel a jugé trois ecclésiastiques de notre ville ; ils ont été acquittés, seulement parce qu'ils ont été surpris en chantant au chœur, et non en disant la messe : plusieurs autres doivent être mis en jugement sous peu de jours.

Les Autrichiens faits prisonniers de guerre dans les divers

combats, lors de l'ouverture de la sixième campagne, les mêmes qui ont passé successivement par cette ville pour se rendre dans celles qui bordent l'ancienne frontière de la France, repassent par nos murs, retournant au Rhin où ils seront échangés contre un égal nombre de prisonniers français détenus en Allemagne. Les soldats sont logés dans les couvens supprimés, et les officiers ainsi que bas-officiers, chez les bourgeois, qui s'empresent de leur prodiguer des marques d'intérêt et d'amitié.

Aujourd'hui, décadi, les autorités constituées, civiles et militaires, célèbrent la fête nationale consacrée à la reconnaissance et à la victoire; elles se sont réunies ce matin à la maison commune, d'où elles se sont rendues en cortège au temple de la loi: après les cérémonies d'usage, elles sont allées procéder à l'installation de l'école centrale de ce département, dans le local de la ci-devant cour; ce soir il y aura des danses, des jeux et autres divertissemens républicains sur la plaine hors la porte du Canal. Par son programme, nommé PROCLAMATION, la municipalité invite les citoyens à assister à cette fête nationale où tout le monde (dit-elle) doit fraterniser joyeusement.

VARIÉTÉ.

De Gènes.

D'Alembert qui admiroit ces grands traits d'éloquence répandus dans la Bible où Bossuet a puisé la sienne, citoit un jour cet endroit d'Isaïe, qui commence ainsi: *Le fleau de Tyr. Vaisseaux des mers, poussez des cris, la ville des palais, d'où vous sortirez, n'est plus: les Macédoniens vous l'apprennent*; et où on lit ensuite: *Qui s'attendoit au sort de Tyr, la cité souveraine, dont les négocians étoient des princes?* Isaïe, Tyr, l'admiration de d'Alembert, me reviennent à l'esprit, à propos de cette noble cité qui donna des lois dans l'Archipel, dont le commerce affoibli étoit encore si brillant de nos jours, de cette ville de marbre où, dans leurs palais dorés, des nobles accroissoient chaque jour leurs richesses. Elle va tomber; ses belles institutions commerciales, sa banque, son crédit fondé dans toutes les places, succomberont peut-être dans l'horrible soulèvement qui vient d'éclater. Gènes la superbe est la ville aux Palais, la cité couronnée, Tyr. Les Macédoniens qui annoncent aux vaisseaux de prendre une autre route, ce ne sont pas ceux qui ont suivi Alexandre-Bonaparte, mais cet arrière-faix de la révolution, ces hommes destructeurs qui vont à la suite des soulèvemens et des conquêtes, comme les loups dévorans à la suite des armées qui leur procurent la proie et les cadavres. Ils ont employé leur moyen ordinaire et assuré, la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui leur font gager quelque chose. *Guerre aux palais* est leur cri, et ce cri assurément menaçait Gènes, menaçait Venise. Ces deux cités seront peut-être remplacées par des chaumières où régnera la paix de l'entière indigence; elles ressembleront à tant d'autres cités antiques dont les cadavres, dit un ancien, sont épars sur les côtes de la Méditerranée. Je regarde en effet ces deux villes comme frappées de mort, si le régime qui les fit fleurir est renversé. La ruine de Venise sera plus lente; le peuple y est bon. Je n'ai jamais vu de meilleurs gens et plus gais que ces *Barcaioli* et ces habitans du *Lido*. Le peuple de Gènes, au contraire, est décrié depuis vingt siècles par sa perfidie, sa violence, ses assassinats. Venise est dans la consternation en voyant changer son aristocratie; Gènes est dans l'emportement d'une joie furieuse et sanguinaire. Déjà, ce que nos orateurs du deux septembre appelloient, avec édification, les jugemens

du peuple, commence à s'y exercer. Quand le courrier de Faypoult est parti, les têtes voloient déjà; il en avoit vu tomber quatre. Tous les nobles, dit-on, sont arrêtés, etc.

Qu'est-ce donc que ces nobles de Gènes; et quel crime si grand le peuple a-t-il à leur reprocher? Je les ai vus et vais en parler sans prévention, comme sans haine. C'étoit de vrais négocians de Tyr, des princes: ils souffroient à peine quelque comparaison entre la noblesse des pays monarchiques, et la leur. La modestie du vêtement noir qu'ils portoient toujours à la ville, leur étoit commandée par la crainte de la jalousie mutuelle, plus que par le goût de la simplicité et le respect du peuple. On s'en dédommageoit à la campagne, en portant des étoffes d'or et des diamans. A ce faste, joignez celui de leurs habitations, de leurs salons en coupole; ces airs de souveraineté et ces apparences de cour, qu'affectoient leurs femmes, etc.: il est certain qu'un étranger, en considérant cette surface de leurs mœurs, ne pouvoit guère s'empêcher de se rappeler le vers de Virgile:

Vane ligur, frustra que animis elate superbis.

(« Peuple vain, tout gonflé d'un orgueil impuisant. »)

Car, que pouvoient Gènes et ses nobles dans la balance de l'Europe. L'insolent satrape russe Potemkin, voulant exprimer combien peu le cabinet de Pétersbourg avoit à s'inquiéter de celui de Versailles, disoit: *Je m'en soucie comme de la république de Gènes*. Ce russe parloit aussi lestement de la France, que Voltaire parle, dans *Candide*, des RR. Pères du collège de Louis-le-Grand, lorsque tout-à-coup il s'écrie: *Eh! que dira le journal de Trévoux?*

Ce petit Etat, compté pour rien au soixantième degré de latitude nord, se faisoit remarquer sur toutes les côtes que baigne la Méditerranée. Ses vaisseaux de commerce étoient très-nombreux: il en avoit peu de guerre, et ils étoient lourds. Mais beaucoup de particuliers armoient en course; et on m'a cité tel et tel excellentissime sénateur qui avoit fait le métier de forban et mérité la corde. Mais la plupart étoient de hardis et savans spéculateurs de commerce, des hommes habiles à attirer l'argent, très-économés à le verser; qui occupoient au loin et sans bruit une multitude de bras et de machines; qui, dans les recoins des vallées, dans les petites anses de la rivière du Levant ou du Ponent, faisoient fabriquer les étoffes du luxe, sans nuire, et même en aidant beaucoup aux travaux de la culture. On voyoit peu de manufactures, mais une main-d'œuvre abondante et peu chère. Les mêmes colons qui, dans l'été, se livroient aux travaux pénibles des champs, profitoient des longues soirées d'hiver et de l'abri de leur chaumière, pour frapper de beaux ve-lours, et nuier des damas à fleurs. Je n'imagine pas, il n'y a pas d'apparence que cette classe d'hommes laborieux en toute saison, et bien payés, soit celle en ce moment qui exerce d'épouvantables cruautés contre ceux qui la nourrissoient, en même tems qu'ils s'enrichissoient de leurs travaux. C'est dans les fauxbourgs et sur le port qu'est une multitude bizarre, indisciplinable, querelleuse, assassine, qui tour-à-tour se prosterne devant la richesse et la fait trembler. La voilà déchaînée en ce moment; et si nous demandons par qui, toute l'Europe nous répondra, avec un sourire amer, que c'est par ceux qui ont jetté Venise dans une subite et épouvantable agonie; par ceux qui, depuis le mois de février 1796, correspondent avec l'Irlande, pour y faire éclore une insurrection; par ceux qui sèment et préparent des fermens tout pareils à Stokolm, à Pétersbourg, etc.

Ces hommes ne sont pas les Français, ils leur sont en horreur, mais ils s'appellent par excellence la France et les amis

de la patrie, et ne sont en effet que les incendiaires de l'Europe. Pourquoi ne m'indignerois-je pas hautement contre eux ? Si j'avois été Romain, j'aurois, comme un certain Livius, condamné le peuple entier si le peuple avoit eu tort, et que j'eusse été censeur ; et quand je ne l'aurois pas été, je me serois élevé contre l'injustice faite à la petite cité des *Ardéates*, et bien plus encore contre ce Flaminius qui proclama avec tant d'hypocrisie la liberté de la Grèce qu'il ne devoit pas tarder à asservir. Est-ce avec une moindre hypocrisie que nous avons fait retentir en Italie ce nom de la liberté qui entraîne tous les peuples, dès qu'on le prononce ? Le sénat de Venise a tremblé en l'entendant, et il s'est recueilli dans sa prudence antique pour tâcher de conjurer l'orage. Hélas ! peut-être Venise aujourd'hui se reproche . . . ; (mais ce n'est pas son courage qu'elle peut se reprocher.) Gènes s'est débattue long-tems et poliment avec nous comme un malheureux hôtelier tâche de faire sa paix avec des soldats ivres, et finit par être battu !

Dieu ! que va devenir ce pays ? J'y ai vu quelques hommes dignes des républiques anciennes ; j'y ai vu ce doge Cambiasi qui, d'un commerçant si habile, devint un patriote si magnifique, et dépensa des trésors pour la ville de Gènes ; ce sage Lomellini, révérend de d'Alembert et de Condilliac, qui m'a retracé, à moi, l'image de notre de Thou, de notre Malesherbes. Un peuple aveugle en son égarement va tout exterminer. Si les eaux de la Méditerranée se retiroient subitement entre Alger et Gènes, on verroit que la canaille de ces deux villes se ressemble infiniment. Il y a long-tems de cela, et l'histoire a conservé le mot de Louis XII quand on lui annonça que les Génois vouloient se donner à lui, et moi, dit-il, *je les donne au diable*. Mais ce Louis XII étoit un TYRAN, comme on sait, et nous, nous sommes les *libérateurs du monde*, qui mettons par-tout en pratique ce que conseilloit feu Babœuf pour le *bon-heur commun*. B. V.

N. B. Cet article étoit imprimé, lorsque le bruit se répand que l'insurrection de Gènes a fini au bout de six heures, et que le gouvernement a tout fait rentrer en ordre, à l'aide du commandant français qui a sévèrement empêché de prêter assistance aux mutins. Si cette nouvelle est vraie, grâces soient rendues à ce commandant, qui a préservé la France d'être accusée d'un nouveau crime. Honneur à la fermeté des bons citoyens qui ont osé et su résister à une multitude furieuse. Il ne s'agit que de lui résister. *Avis aux jacobins*.

Il vient de paroître un nouvel écrit intitulé : *Observations au conseil des cinq cents pour des Français devenus membres de l'ordre de Malte avant la révolution*. Il faut l'avoir lu, pour croire que (dans un tems où l'on prétend que la justice est à l'ordre du jour) des chevaliers de Malte aient besoin d'implorer l'assemblée pour obtenir qu'on ne les dépouille pas de leurs propriétés particulières, après avoir vu envahir nationalement toutes celles dont leur ordre jouissoit. Ainsi, depuis ce fameux *neuf thermidor tant vanté*, il est encore consacré en principes, qu'un *ch. valier de Malte* vivant tranquillement dans son île, et possédant malheureusement une terre en France non comme *attaché à l'ordre de Malte*, mais comme *simple particulier*, s'il n'est pas venu se mêler à toutes les atrocités de cette *révolution bienfaisante*, s'il n'a pas trahi (comme tant de gens que l'on pourroit citer) son ordre, sa religion, ses principes et sa conscience, est réputé et déclaré émigré. Voilà la loi que l'on a laissé subsister, depuis deux ans que chacun assure qu'on revient à des principes d'équité et de douceur, et que l'on se croit sous le gouvernement le plus bienfaisant, parce qu'il ne tombe plus

cinquante têtes par jour.... Eh bien ! moi, je déclare que je ne connois d'autre tort à l'écrivain dont je parle, que de ne pas porter le titre de *dénonciation au conseil des cinq cents*, d'une *interprétation d'une loi aussi barbare qu'absurde*, d'une loi créée par l'animosité et l'esprit de rapine et de *dévastation*.... J'estime trop le nouveau tiers composant les deux conseils, pour n'être pas convaincu que la seule manière de plaider la cause des chevaliers de Malte devant eux, est d'exposer simplement les faits, et de dire avec l'auteur du mémoire : *De quel droit ? Sous quel prétexte voudroit-on les dépouiller de leurs propriétés particulières, et sur-tout leur appliquer des lois de mort, dont ils n'ont jamais pu encourir l'anathème ?*

J'entends d'ici tous nos nouveaux philosophes dire, écrire encore, qu'après avoir défendu les prêtres, je défends de plus un ordre religieux ; m'appeller, comme quelques journalistes, *un nouveau converti*. Au reste, je les prévins qu'il faut faire remonter cette *conversion* un peu loin ; car ayant, en 89, été membre de l'assemblée constituante assez peu de tems pour donner ma démission et ne pas partager ses fautes, je ne crois pas que l'on puisse citer, depuis, une ligne, ni un mot de moi, qui soit en contradiction avec l'opinion, que, même en prison, je faisais gloire de manifester. Je ne pourrais donc être *un converti* que par les principes révolutionnaires, si jamais je les adoptois ; mais je doute que cela m'arrive.

J. A. SÉCUR.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 12 prairial.

À la suite d'un rapport présenté au nom de la commission d'instruction publique, sur l'organisation des écoles spéciales de santé, Calès propose d'établir sur-le-champ cinq écoles de médecine : Paris, Montpellier, Nancy, Angers, Bruxelles, en posséderoient chacun une. Onze professeurs par école seroient chargés d'enseigner, dans toute son étendue, l'art de guérir. Anatomie, ostéologie, accouchemens, hygiène, clinique, pathologie, tout seroit de leur ressort. Outre ces écoles, Metz, Strasbourg, Toulon, la Rochelle, Brest et Dunkerque, auroient chacun un hôpital militaire, où les élèves apprendroient particulièrement à traiter les maladies les plus fréquentes dans les armées de terre et de mer. Nul officier de santé ne pourroit désormais exercer la médecine ou la chirurgie, sans avoir subi les examens préalables qui puissent attester leurs talens dans la pratique.

Dumolard embrassant d'un coup d'œil le système entier de l'instruction publique, déplore la perte des anciennes institutions, et se plaint de voir aujourd'hui par-tout des professeurs, et des élèves nulle part. Il demande l'ajournement du projet, jusqu'à ce qu'une commission ait présenté un plan général d'organisation pour l'instruction publique.

Selon Emery, les représentans du peuple ne sont pas seulement législateurs, ils sont encore les administrateurs de la fortune publique. Il voudroit qu'on ne proposât jamais un nouvel établissement, sans présenter en même tems le tableau des dépenses qu'il doit entraîner.

Erman cherche en vain le bien que nous a fait cette foule d'écoles primaires, d'écoles normales, d'écoles centrales, d'écoles spéciales : au milieu de toutes ces écoles si savantes, nos enfans ne peuvent même apprendre à lire. Il appuie la proposition de Dumolard.

On veut donc tout anéantir, s'écrie Hardy : on veut ramener les universités et leurs recteurs, les collèges et leurs grands maîtres : quelle confusion !

Malgré ces éloquents exclamations, le conseil, sur la motion de Boissy-d'Anglas, appuyée par Doucet et même par Chénier, charge une commission spéciale de faire incessamment un rapport sur l'état actuel de l'instruction publique et sur l'amélioration dont elle est susceptible. Le projet est ajourné jusqu'après ce rapport.

Le directoire, par un message, transmet copie du rapport qui lui a été fait par le ministre Truguet, relativement au marché de farine passé avec la compagnie Gaillard. « La république, dit le ministre, est riche en domaines, mais pauvre en métaux : de-là la difficulté des échanges, car c'est en échanges que consiste tout le commerce. Il est facile aux ministres d'ordonnancer sur la trésorerie, mais les bons de celle-ci ne sont pas toujours payables dans le plus bref délai : les fournisseurs (qui ne veulent pas perdre pour attendre), s'arrangent en conséquence : c'est donc alors au ministre à suppléer à la pénurie du trésor public par l'adresse des négociations ».

Après ce préambule, le ministre Truguet entre dans l'histoire de ses finances. Son récit s'accorde parfaitement avec celui de Gilbert-Desmolières ; mais voici comme il interprète la difficulté relative aux 420,000 livres écus provenant des vingt mille quintaux de farine promis par le traité, et non fournis par le fait. La compagnie en passant ses farines à 21 livres le quintal, avoit complaisamment offert ses bons offices au ministre pour lui procurer du numéraire : l'offre est acceptée ; et sur-le-champ, au lieu de vingt mille quintaux que retient la compagnie, elle donne 420,000 livres, somme totale de leur prix à 21 livres le quintal : nous verrons bientôt l'objection faite contre cette clause particulière du marché. Quant au motif qui déterminait le ministre, c'étoit, dit-il, le besoin du service de la marine : pour l'emploi, il fut bientôt fait ; la somme reçue, trois officiers généraux furent chargés de la porter à Brest, pour y payer une dette sacrée et sécher les larmes des ouvriers et des marins. (Nous citons les termes de Truguet.)

Cette explication donnée, le ministre s'étonne de la dénonciation faite contre lui par un représentant du peuple : il s'attendoit à des éloges. « Mais, ajoute-t-il, si je suis coupable en cette occasion, je le déclare, ce n'est pas le seul acte de cette nature que je me sois permis pour me créer des ressources. Eh ! que n'ai-je mérité à un tel prix plusieurs dénonciations de cette espèce ! » (Toujours les paroles de Truguet.)

Gilbert Desmolières trouve dans cette réponse quelque chose de *séduisant* ; mais il n'en croit pas davantage que le ministre soit autorisé à faire de pareils marchés ; car, après tout, dit l'opinant, le ministre a payé 21 livres la farine qui vaut 11 liv.

Vauvilliers saisit la dernière observation de Gilbert, pour en tirer la conséquence. Puisque le ministre, dit-il, a payé 840,000 liv., les 40 mille quintaux de farines qui ne valoient que 420,000 liv., reste donc 420,000 dont le ministre a fait présent à la compagnie ; ainsi, c'est l'argent même de la république, que la compagnie veut bien prêter au ministre.

Le message est renvoyé à la commission des finances : il sera imprimé.

L'ordre du jour ramène la discussion sur les colonies.

Entre autres faits non encore allégués contre Sonthonax,

Corbin prouve, par un procès-verbal en bonne forme, qu'il dépose sur le bureau, que cet insatiable Verrès confisqua le navire d'un propriétaire résident à Bordeaux, parce que ce propriétaire ne put produire un certificat de résidence à Saint-Domingue.

Villaret-Joyeuse (vice-amiral) retrace en peu de mots l'état florissant de notre commerce et la force imposante de notre marine, à l'époque où nos colonies en paix communiquoient librement avec la métropole. Alors les peuples étrangers étoient tributaires de notre industrie ; alors quarante mille matelots parcouroient les mers à l'ombre du pavillon français ; alors les richesses des deux mondes circuloient, avec l'abondance, d'un bout de l'empire à l'autre.

A ce tableau flatteur, l'opinant oppose la triste image du deuil, de la misère, des flammes, du sang et des ruines ; tel est le contraste qu'offre en ce moment Saint-Domingue : cette île a perdu sa splendeur depuis que Sonthonax y secoua les brandons de la guerre civile et la verge du despotisme.

En 1791, à l'époque de l'incendie du Cap, Villaret a vu Sonthonax contempler d'un œil avide et brillant d'une féroce joie, les flammes qui dévoreroient les malheureux colons et leurs propriétés. Ainsi Néron, du haut du Capitole, regardoit avec un plaisir cruel, les palais de Rome et ses enfans consumés par les feux que lui-même avoit allumés ! Villaret recueillit alors, en pleurant, sur son bord, les femmes et les filles que poursuivoient les noirs armés par Sonthonax ; il vit des infortunées expirer sous le fer des nègres, après avoir vu leur pudeur immolée par la brutalité de ces monstres !

Je vous vote des remerciemens, s'écrie l'orateur, ô vous, îles occidentales dont la sage fermeté sut repousser de votre sein les fléaux qui vous menaçoient avec les émules de Sonthonax : vous avez conservé à la France un peuple heureux et libre ! la république vous doit de la reconnaissance.

L'opinant passant ensuite à la recherche des moyens qui peuvent ramener le calme et le bonheur dans nos colonies orientales, croit avoir le seul qui convienne, dans le régime militaire provisoire ; ainsi la Vendée a retrouvé la paix.

Ce discours sera imprimé et distribué à chaque membre au nombre de six exemplaires.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 12 prairial.

Bréard fait approuver la résolution du 8 nivôse, relative aux rations de fourrages attribuées aux officiers d'artillerie de la marine.

Sur le rapport de Rallier, le conseil approuve celle du 7 prairial, qui autorise la commune de Cayeux à établir une imposition sur son territoire, pour les réparations des ponts, digues et canaux construits pour préserver cette ville des inondations de la mer.

Pendant le reste de la séance, deux membres du nouveau tiers ont combattu la résolution relative à la répartition des contributions de l'an 5 ; Loisel s'est élevé contre celle concernant les salines de la Meurthe, du Jura et autres départemens.

Il n'a été rien statué sur ces deux objets ; la discussion en est ajournée.